Les ressortissants étrangers ayant la qualité d'employeur, de gérant ou de cogérant avec les pleins pouvoirs et les représentants légaux.

## Les pièces à fournir en cas d'établissement

- 1. Demande au nom de M. le Ministre chargé de l'emploi,
- 2. Copie de statut ou du contrat du marché : demandée une seule fois à la première demande de recrutement d'un étranger,
- 3. Registre de commerce (original),
- 4. Copie de la déclaration de dépôt fournie par l'APII l'APIA le CEPEX ou copie de la carte de commerçant : demandée une seule fois à la première demande de recrutement d'un étranger,
- 5. Copie de la carte d'identification fiscale : demandée une seule fois à la première demande de recrutement d'un étranger,
- 6. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'Entreprise,
- 7. Copie de la page de validité du passeport,
- 8. Copie(s) conforme(s) de diplôme(s) ou attestation(s) d'expérience,
- 9. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.